

Le coup de chaud sur le marché de l'énergie continue

Pour commencer et comprendre la situation actuelle, il faut un peu d'historique et de données techniques :

Le 13 janvier 2022, en pleine flambée des cours de l'énergie et dans un contexte de haute inflation, le Gouvernement a annoncé, avec beaucoup de brutalité, et sans tenir compte de l'avis d'EDF (y compris du PDG Jean Bernard LEVY) , le relèvement du plafond de l'ARENH (**A**ccès **R**égulé à l'**E**lectricité **N**ucléaire **H**istorique) de 100 à 120 TWh /an (1 Téra Wattheure=1 million de Méga/Watt/heure). La mise en place de l'ARENH est le résultat d'un engagement de l'Etat français, auprès de la Commission Européenne, qui a été instauré par la loi NOME (**N**ouvelle **O**rganisation du **M**arché de l'**E**lectricité) du 7/12/2010 et qui prend fin au 31 décembre 2025.

C'est quoi l'ARENH ?

Sous un prétexte de concurrence, **L'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique** permet à tous les fournisseurs alternatifs (les concurrents d'EDF) de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans les conditions fixées par l'Etat dont le prix est actuellement de 42 euros le MWh (mégawatt/heure), prix bloqués depuis 2012, sachant qu'en parallèle les investissements nécessaires à la maintenance des centrales augmentent.

Le volume global avait été fixé au 11/7/2011 à 100 TWh/an (Téra/wattheure/an). C'est donc le plafond de cet ARENH (annoncé sans concertation par le Gouvernement) qui a augmenté le 1/04/2022 de 20%, passant de 100 à 120 TWh/an avec, au passage, une hausse pour seulement ces 20 TWh supplémentaires de 42 à 46,2 euros. A ce jour, ces 120 TWh représentent environ 1/3 de sa production nucléaire. En résumé, l'ARENH est le moyen de production des fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) qui utilisent, sans aucun investissement personnel, les outils de productions d'EDF. En même temps l'opérateur historique est obligé de leur vendre le Mégawatt/heure en dessous du prix du marché. Il faut pourtant rappeler que cet ARENH avait été institué à l'origine pour que les concurrents profitent de ces 15 ans « d'ouverture à la concurrence » pour construire leurs propres moyens de production ! (à 2 ans du terme très peu de moyens de production ont été mise en place).

Avec les mesures annoncées par le Gouvernement, EDF n'a eu d'autre choix que d'acheter ces 20 TWh (Téra/Wattheure) au prix du marché de gros (pour info, ce marché de gros est le marché où sont vendus l'électricité et le gaz avant que ces énergies soient livrées sur le réseau pour alimenter les clients), soit environ 300 euros le Méga/WH (Méga/Wattheure) en avril 2022 et 461 euros le MWh au 14/9/2022 pour les céder au prix bradé de 46,2 euros le Méga/WH (Mégawatt/heure) à ses concurrents car en bon gestionnaire EDF avait déjà vendu sa production 2022.

Que se passe-t-il aujourd'hui ?

Les factures d'énergies (eau, gaz, électricité, essence, fioul etc...) pèsent sur tous les ménages de notre Pays. Concernant l'électricité, la situation est compliquée car elle dépend de beaucoup de paramètres, de règles de marché et de sociétés qui n'ont pas de scrupules à faire des profits !

*Commençons par les fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) qui profitent des tarifs bas (fournis par l'électricité nucléaire d'EDF dans le cadre de l'ARENH) pour fixer leur propre prix de vente pour attirer les clients ; Mais c'était sans compter sur l'arrivée de la crise énergétique due à la guerre en UKRAINE, la reprise de l'activité mondiale après le ralentissement de l'infection COVID et de l'arrêt momentané de plus de la moitié des 56 réacteurs nucléaires du parc français (pour entretien, rechargement de combustible etc..). Un nombre important de ces fournisseurs, après avoir vendu leur

quota de MWh pas cher, sont obligés, pour assurer la continuité de service de leurs clients, de se fournir sur le marché de gros européen où les prix flambent.

Certains ont augmenté jusqu'à 3 fois leurs factures, d'autres ont mis la clé sous la porte sans crier gare n'assurant pas leurs engagements laissant beaucoup d'utilisateurs dans l'embarras, voir dans la précarité. Plus de profit, alors on ferme ! On peut constater que c'est de début de l'hiver et ils savent que la consommation va augmenter ; il est fort à parier qu'il reviendront quand ils pourront réutiliser leur quota de MWh pas cher à EDF. On peut aussi les interroger sur le non-respect de leur obligation (qu'ils ont accepté au départ) de créer leurs propres moyens de production, condition pour avoir droit au MWh pas cher (pour info, la majorité d'entre eux ne dispose que d'agences avec des téléphones et de démarcheurs ; certains vendaient aussi de l'alimentation !!!!).

Une dernière info venant de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie indépendante), si elle est confirmée, va démontrer, un peu plus que c'était la jungle sur la vente de l'électricité ; en effet, la CRE examine les pratiques de quelques fournisseurs qui auraient gonflé leur nombre de clients pour obtenir plus de MWh à 42 ou 46,2 euros pour les revendre sur le marché de l'électricité 10 fois plus cher !!!!!!!!!!!

*Continuons sur le pourquoi de l'indexation des prix de gros de l'électricité sur le prix du gaz (qui flambent avec la crise)! quel rapport entre ces énergies! posons la question à nos Gouvernants et à l'Europe ; qu'attendent-ils pour faire cesser cette absurdité ?

*Autre sujet d'interrogation, pourquoi les prix de gros électriques (industriels) sont répercutés sur le marché domestique, autre question à nos Gouvernants ?

***Conclusions :**

Cacophonie sur « aurons-nous assez d'énergie Electricité et Gaz » cet hiver?

Souhaitons que nos Gouvernants et l'Europe assainissent toutes les règles absurdes des marchés de l'énergie et surtout impose des contrôles sur les ventes d'énergie !

Rappel : avec la loi NONE, tous les clients qui ont quitté EDF pour aller vers les fournisseurs alternatifs peuvent revenir et profiter du TRV (Tarif Régulé de Vente) qui est sous la responsabilité des pouvoirs publics (contrat de 6 à 36 KW). Les augmentations de l'énergie électrique sont réglementées pour EDF qui ne peut pas suivre les fluctuations des prix du marché.

Les énergies gaz, électricité et l'eau sont des produits de première nécessité. Qu'attendent nos Gouvernants, qui nous veulent que du bien, pour baisser la TVA de 20 à 5,5%. C'est un peu comme les carburants !